

Droit du travail licenciement économique

Par **Ptitelouloute**, le **22/02/2021** à **09:47**

Bonjour à tous,

Dans le cadre de ma L3, nous devons nous mettre à la place d'un dirigeant de société qui rencontre des grosses difficultés économiques. Nous devons donc réaliser tous les actes nécessaires afin de procéder au licenciement de 10 salariés pour une entreprise de plus de 50 salariés.

Ma question est la suivante: au travers de l'art.L1233-30 du Code du travail, j'aurais aimé comprendre ce qu'**est une opération projetée et ses modalités d'application**. En effet, nous devons rédiger une lettre de convocation pour le CSE et nous devons inclure cette opération projetée ainsi que le projet de licenciement collectif.

Malheureusement, je ne sais pas en quoi cela consiste, et je suis perdue. Je ne trouve aucun modèle sur internet qui me précise quoi ajouter.

je vous remercie d'avance